

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 26

Procuration : 3

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNE

COMPTE DE GESTION ET

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Michèle Lemaître) - Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Sous la présidence de Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment les articles L 2312-1et suivants

Après avoir entendu Mme Blanchard :

- ◆ présenter le compte de gestion puis le compte administratif de l'année 2010 du Budget Principal de la commune
- ◆ préciser qu'ils sont en parfaite concordance
- ◆ rappeler que ces documents retracent pour l'année écoulée les dépenses telles qu'elles ont été réellement effectuées et les recettes telles qu'elles ont été encaissées
- ◆ **indiquer que ce compte administratif fait apparaître un excédent global de 111 346.34 € décomposés comme suit:**
 - ❖ excédent de 3 015 993.08 € sur la section de fonctionnement
 - ❖ déficit de 117 512.19 € d'investissement
 - ❖ déficit des restes à réaliser de 2 787 134.55 € sur la section d'investissement

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 9 Février 2011,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « ABSTENTION » du Groupe « *Montoir Ensemble et Autrement* »),

APPROUVE :

- ✓ le compte de gestion 2010 du Budget Principal de la commune
- ✓ et le compte Administratif 2010 du Budget Principal de la commune, qui se résument ainsi :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Restes à Réali- ser</u>
<u>Recettes excédent 09</u>	<u>5 273 732.93</u>	<u>12 484 957.93</u> <u>559 672.10</u>	<u>131 000</u>
<u>Dépenses déficit 09</u>	<u>4 255 094.57</u> <u>1 136 150.55</u>	<u>10 028 636.95</u>	<u>2 918 134.55</u>
<u>Résultat:</u>			
<u>Excédent</u>		<u>3 015 993.08</u>	
<u>Déficit</u>	<u>117 512.19</u>		<u>2 787 134.55</u>

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice précé- dent (2009)</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2010</u>	<u>Résultat de l'exercice 2010</u>	<u>Résultat de clô- ture 2010</u>
<u>Investissement</u>	- <u>1 136 150.55</u>		<u>1 018 368.36</u>	- <u>117 512.19</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>2 754 087.23</u>	<u>2 194 415.13</u>	<u>2 456 320.98</u>	<u>3 015 993.08</u>
<u>Global</u>	<u>1 617 936.68</u>	<u>2 194 415.13</u>	<u>3 474 959.34</u>	<u>2 898 480.89</u>

(Cf. *Compte Administratif et Extrait du Compte de Gestion en Annexe*)

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 26

Procuration : 3

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNE

AFFECTATION

DES RESULTATS 2010

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Michèle Lemaitre) - Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 3 015 993,08 €

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « CONTRE » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice</u>	3 015 993.08 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	3 015 993.08 €

<u>Solde d'exécution d'investissement</u> (besoin de financement D 001)	117 512.19 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (Besoin de financement)	2 787 134.55 €

Besoin de financement total	2 904 646.74 €
------------------------------------	-----------------------

Total à AFFECTER	3 015 993.08 €
-------------------------	-----------------------

Affectation en réserves R 1068 en investissement	2 904 646.74 €
Report en fonctionnement R 002	111 346.34 €

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 26

Procuration : 3

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNE

FIXATION DES TAUX

D'IMPOSITION LOCALE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Michèle Lemaitre) - Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment l'article L 2331,

Vu le code général des impôts

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

Indiquer que le Bureau Municipal réuni le 14 mars 2011 puis la Commission Finances réunie le 16 mars 2011 pour préparer le projet de budget, ont proposé les progressions suivantes des taux de fiscalité pour 2011 :

- ⇒ progression de 1 % du taux de Taxe d'Habitation
- ⇒ progression de 2 % du taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- ⇒ progression de 1 % du taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « CONTRE » du Groupe « *Montoir Ensemble et Autrement* »),

FIXE les taux de Fiscalité Locale pour 2011 à :

à 15,71 % pour la Taxe d'Habitation

à 8,64 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

à 25,30 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BUDGET PRIMITIF

PRINCIPAL 2011

DE LA COMMUNE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment les articles L 2312-1et suivants,

Sur avis favorable de la Commission Finances des 24 novembre 2010, 19 janvier 2011, 9 février 2011 et 16 mars 2011,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, présenter le Budget Primitif Principal 2011 de la Commune et préciser ses principaux constituants :

Section de Fonctionnement :

TOTAL de l'année : 12 082 606.34 €

Décomposé principalement comme
suit :

DEPENSES

Charges à caractère général	2 344 528.34
Charges de personnel	5 109 231.00
Autres charges gestion courante	2 032 320.23
Charges financières	113 000.00
Charges exceptionnelles	34 300.00
Dépenses imprévues Fonct	40
	000,00
amortissements	260 000
	.00

RECETTES

Produits des services	249 890.00
Impôts et taxes	10 308 829.00
Dotations et participations	1 151 346.00
Autres produits gestion courante	204 195.00
Atténuation de charges	57 000.00

**VIREMENT AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT :**
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE (hors amortissement)
2 149 226.77

Programme d'équipement 2011, 8 149 507.55 € décomposés principalement comme suit :

- Restes à réaliser 2010 reportés sur 2011 : 2 918 134.55 €
- Remboursement annuel du capital des emprunts : 490 000.00 €
- Nouvelles inscriptions : 4 701 373.00 €
 - l'entretien du patrimoine :
 1. Travaux de Voirie : 709 000 €,
 2. Gros entretien de Bâtiment 388 500 €
 3. éclairage public : 87 000 €
 - du renouvellement du matériel : 414 343 €,
 - la poursuite opérations déjà engagées les années passées :
 - Zone de la Bernuais aménagement du terrain Guellier : 900 000
 - Requalification des voiries de l'Entrée Est : 200 629
 - La requalification de la salle polyvalente : 356 071
 - La requalification du RD 50 à Gris : 327 000
 - Acquisition et études Pré de la Motte Parc paysager : 160 000
 - Signalétiques des entreprises : 50 000
 - des opérations nouvelles :
 - * Etudes Ecole Albert Vinçon : 17 000 €
 - * Etudes Ferme Ormois/ fuie / four à pain : 30 000 €
 - * Etudes Tennis/ Camping Bellevue : 12 000 €
 - * Etudes Centre ville : 30 000 €
 - * Schéma d'aménagement des eaux pluviales : 45 000 €
 - * Etude de programmation Complexe sportif : 30 000 €
 - * Aménagement jeux Rue de Lorraine 85 000 €
 - * Acquisitions propriétés (DPU) : 250 000 €
 - * Participation sur voirie Ormois : 404 000 €
 - *
 - Ouverture d'une ligne de 40 000 € pour les dépenses imprévues.

Ce programme est financé sans appel à l'emprunt nouveau.

Considérant la décision du Conseil Municipal d'affectation du résultat de clôture du compte administratif 2010,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « CONTRE » du Groupe « *Montoir Ensemble et Autrement* » et 4 « ABSTENTION » du Groupe « *Objectif Montoir* »),

◆ ADOPTE,

Le Budget Primitif Principal 2011 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement : dont résultat excédentaire antérieur reporté	11 971 260.00 111 346.34
Section d'investissement : Avec les R à R 2010 reportés	8 267 019.74
Virement prévisionnel de la section de fonct. vers la section d'investissement	2 149 226.77 €

(Cf Budget Primitif 2011 en Annexe)

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNE

AUTORISATIONS

DE PROGRAMME

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment l'article L 2311-3 et suivants,

Sur avis favorable de la Commission Finances du 16 mars 2011,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, rappeler :

Tout d'abord que la **gestion en AP/CP** avait été mise en place pour permettre une lisibilité, par une meilleure lecture collégiale du solde disponible sur plusieurs exercices avant de décider la mise en place d'équipements nouveaux,

De plus, la gestion en AP/CP avait aussi pour objectif de pouvoir passer des marchés de travaux de portée pluriannuelle sans alourdir la réservation des crédits sur un seul exercice comptable et de permettre la continuité des paiements au delà du quart des investissements de l'année précédente, dans la période allant du 1^{er} janvier à la date du vote du budget.

Puis préciser que la gestion en AP/CP ne semble pas appropriée pour une ville de notre taille, cf. les remarques provisoires de la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci préconise plutôt l'établissement d'un PPI, plan pluriannuel d'investissement qui tout en ne demandant pas un formalisme aussi contraignant que la gestion par AP/CP, apporte une lecture pluriannuelle des engagements comptables en matière d'opération d'investissement majeurs.

En effet, cette procédure d'AP/CP demande le respect d'un formalisme que notre logiciel ne permet pas.

Enfin cette procédure a permis à l'ensemble des conseillers de mieux appréhender les besoins de financement pour l'ensemble du mandat, et par conséquent , **une prise de conscience qu'un**

nécessaire partage entre les crédits affectés aux opérations nouvelles et ceux récurrents d'entretien-renouvellement du patrimoine doit s'opérer.

Ce travail peut tout à fait se poursuivre avec un formalisme de présentation différent, c'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée de cesser l'utilisation de cette procédure, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et de clôturer l'ensemble des autres AP, en proposant la formalisation d'un PPI pour 2012 qui s'appuiera sur les études de programmation.

A compter de 2011, toutes les autorisations de programme en cours sont terminées. Pour mémoire, seule l'autorisation concernant la restructuration de la salle polyvalente aurait nécessité une mise à jour pour inscrire les crédits du Hall et du quai de déchargement,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « ABSTENTION » du Groupe « *Montoir Ensemble et Autrement* »),

- APPROUVE la clôture de l'ensemble des AP/CP existantes et l'abandon de cette procédure au profit d'un Plan Pluri Annuel d'Investissement (PPI).

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

CONTRATS D'EMPLOIS

SAISONNIERS POUR

LE POINT INFO TOURISME

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

VU la Loi 84.53 du 26/01/2004 modifiée autorisant les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des agents saisonniers pour le point info tourisme,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement de deux agents non titulaires pour le Point Info Tourisme, selon les conditions suivantes :

- **Période** : du 25 juin 2011 au 04 septembre 2011 + 1 journée de formation à l'Office du Tourisme de Brière
- **Emploi** : Saisonnier à temps non complet (18/35^{ème})
- **Grade** : Adjoint Administratif 2^{ème} classe non titulaire
- **Cycle de travail** : 6 H 00 par jour pendant 6 jours consécutifs et 6 jours de repos
- **Rémunération** : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 – I.B. 297 (majoré 295). Les heures travaillées le dimanche seront majorées selon l'indemnité horaire de travail des dimanches et jours fériés.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT

EN RESSOURCES HUMAINES /

CONTRAT DE TRAVAIL

A DUREE DETERMINEE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu Monsieur Guihéneuf Christian, Adjoint au Personnel, rappeler que la gestion administrative des personnels de la collectivité assurée par le service du personnel est une tâche lourde assurée par les 2 agents du service : gestion de la paye d'environ 150 agents (titulaires et remplaçants), suivi des carrières, des notations, application du statut, élaboration et suivi du budget, élaboration du bilan social, gestion des temps de travail (badgeage, congés, heures supplémentaires...), préparation des dossiers de retraite etc...

A ces tâches sont venues s'ajouter ces dernières années des obligations nouvelles :

1°/ - Le plan de formation :

La loi du 19 février 2007 prévoit que la collectivité a l'obligation de réaliser un plan de formation. Faute de temps les demandes de formations sont traitées au fur et à mesure sans réflexion d'ensemble pour la collectivité.

Les différentes étapes du plan de formation sont :

- la définition des axes stratégiques
- la rédaction d'un règlement de formation
- la communication sur la démarche
- le recueil des besoins de formation (traiter les vœux des agents, interroger les chefs de services, analyser les besoins de la collectivité dans le futur...)
- formaliser le plan, le soumettre au CTP
- en faire l'évaluation
- le livret individuel de formation : la même loi a créé le **livret individuel de formation** qui recense les formations, les expériences et les compétences de l'agent. Toutes les informations concernant son parcours seront réunies en un seul endroit. C'est la collectivité qui remet son livret à l'agent et l'accompagne pour faciliter sa prise en main.

2°/ - La Prévention et la gestion des risques

D'autres obligations relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail. sont également à prendre en charge et notamment au travers du décret 85-603 du 10 juin 1985, du décret du 5 novembre 2001 et des articles L4121-1 à 4121-3 du code du travail applicable aux collectivités locales et modifiées en 2007 et 2008. La ville comme tout employeur a désormais l'obligation d'instaurer une vraie démarche de prévention et de gestion des risques.

Les différents textes prévoient que l'employeur transcrit dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ce document unique est à élaborer et va supposer la création d'un groupe de travail, la rédaction du document ainsi que la mise en place de mesures correctives.

D'autres actions dans le domaine des ressources humaines sont également à réaliser comme le répertoire des métiers de la collectivité demandé par le centre de gestion, qui nous aiderait à réfléchir de manière prévisionnelle sur l'évolution des emplois de la ville dans les années à venir.

Afin de réaliser les missions spécifiques définies ci-dessus, il est proposé à l'assemblée délibérante de recruter une personne présentant les qualifications requises (connaissance du statut de la fonction publique territoriale et formation spécifique en ressources humaines), sur un poste de catégorie A (Attaché), pour une durée de 9 mois et qui sera placée sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services. La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché et ne pourra excéder l'indice brut 616.

Considérant que l'article 3 - alinéa 5 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, autorise les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour les emplois de catégorie A lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifie,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée pour un assistant en ressources humaines.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

SALLE POLYVALENTE

BONNE FONTAINE : PROJET

D'AMENAGEMENT DU HALL,

DU FOYER, DES SANITAIRES

ET VESTIAIRES

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu Monsieur Christian GUIHENEUF, Adjoint aux Travaux, rappeler que la commune de MONTOIR DE BRETAGNE envisage le réaménagement du hall, du foyer, des sanitaires et vestiaires de la salle polyvalente Bonne Fontaine.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (6 « ABSTENTION » des deux groupes d'opposition),

DECIDE :

1. D'APPROUVER le budget de l'opération prévue au budget primitif 2011, soit au maximum 300 000 €,
2. DE RECOURIR à une consultation en application de l'article 35 II 8° du Code des Marchés Publics, pour le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
3. D'AUTORISER Madame le Maire à signer les pièces des marchés qui en découleront ainsi que tout avenant dans la limite de 5 % du montant du marché conformément au Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 20 et 118.

Le financement sera inscrit au Budget Communal 2011 sous l'imputation budgétaire : 2313-135-020.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

**AUGMENTATION DE LA
PARTICIPATION DES FAMILLES
AU RAMASSAGE SCOLAIRE**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu Madame Chantal BEYER, Adjointe à l'Enseignement, rappeler la délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2002, par laquelle le Conseil Municipal avait décidé la mise en place d'une participation financière des familles au transport scolaire de leurs enfants. Cette participation avait été fixée à 20 % du tarif du service.

Depuis 2002, le tarif des tickets a connu plusieurs augmentations.

Ce service de transport étant géré par la CARENE en partenariat avec la STRAN, le tarif appliqué n'est pas de la compétence de la commune.

Par ailleurs, le ramassage scolaire concerne un nombre important d'élèves, avec par exemple pour l'année scolaire 2010/2011 : 347 inscrits soit 30,6 % des élèves de Montoir. Cela représente :

- 44 % des collégiens
- 25 % des élèves de maternelle et primaire.

En raison du coût peu élevé restant à la charge des familles (2,50 € par mois actuellement), la commission enseignement du 19 octobre 2010 a proposé une augmentation de la participation des familles. La proposition est de passer de 20 à 25 % du tarif qui sera applicable à la rentrée 2011/2012.

Le Conseil Municipal,

Sus proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve cette disposition à compter de la rentrée scolaire 2011.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 25 mars 2011

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

**SUPPRESSION DE LA
PARTICIPATION**

DE LA COMMUNE AUX FRAIS

D'INSCRIPTION A L'ECOLE DE

MUSIQUE ET A L'ECOLE D'ARTS

PLASTIQUES DE SAINT NAZAIRE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu Madame Chantal BEYER, Adjointe à l'Enseignement, rappeler que le 14 septembre 1990, en raison du tarif multiplié par deux appliqué aux familles de Montoir inscrivant leurs enfants à l'école de Musique de St Nazaire, le Conseil Municipal avait décidé la prise en charge de 50 % du prix payé par ces familles. Cette aide avait été étendue par délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 1994 aux familles montoirines ayant des enfants inscrits à l'école municipale d'Arts Plastiques de St Nazaire.

La Commission Enseignement réunie le 19 octobre 2010 a souhaité évaluer les effets de ce dispositif. Les éléments suivants ont été constatés :

- Très peu de familles de Montoir sont concernées par ce dispositif : en 2008, 2009 et 2010, cette aide attribuée sans conditions de ressources a été versée à 2 familles de Montoir, pour un budget annuel d'environ 200 €.
- Par ailleurs l'Office socio-culturel Montoirin propose sur la commune des activités artistiques et culturelles aux enfants de Montoir : ateliers d'arts plastiques, ateliers batterie, synthétiseur, guitare et basse électrique, éveil musical et chorale.

Après l'avis favorable de la Commission Enseignement du 19 octobre 2010,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression de ces participations communales.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

PARTICIPATIONS DE LA VILLE

DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

REACTUALISATION

DES MONTANTS

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu Madame Chantal BEYER, Adjointe à l'Enseignement, rappeler que par délibération du Conseil Municipal du 12 février 2010, les tarifs liés aux dépenses des écoles avaient été fixés pour la période de septembre 2010 à septembre 2011.

Le principe de financement des activités scolaires était jusqu'à présent basé sur les demandes présentées par les écoles.

Certaines écoles présentant régulièrement plus de projets que d'autres, les montants attribués par école pour les projets scolaires sont actuellement très différents d'une école à l'autre.

Dans un souci d'équité entre les écoles et les élèves, la commission Enseignement du 27 janvier 2011 a proposé la mise en place d'un montant par élève pour toutes les sorties et projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires publiques de Montoir de Bretagne.

A partir de l'étude des montants attribués pour les projets 2009/2010, les sommes proposées sont les suivantes :

- 55 € par élève d'école élémentaire publique
- 21 € par élève d'école maternelle publique

Ce montant par élève sera appliqué pour les projets de l'année scolaire 2011/2012.

Ces sommes ne pourront être attribuées aux écoles qu'après validation des projets par la Commission Enseignement.

Tableau récapitulatif des montants proposés pour les dépenses scolaires pour 2011/2012 :

Type de dépense	Tarif 2010/2011	Tarif 2011/2012
Fournitures scolaires (écoles publiques) par élève	56,03 €	56,00 €
Fourniture de Direction (écoles publiques)	122,04 €	122,00 €
Classe de découverte maximum 6 jours : somme par élève et par jour (écoles publiques et privée)	11,00 €	11,00 €
Projets scolaires et sorties : Montant par élève des écoles élémentaires publiques	8,54 €	55,00 €
Projets scolaires et sorties : Montant par élève des écoles maternelles publiques	8,32 €	21,00 €
Sorties scolaires école privée : participation par élève		8,30 €
Voyage linguistiques : 20 % du séjour pour tout élève scolarisé au collège de Montoir avec un tarif maximum	70,04 €	70 €
Subvention annuelle pour élèves de moins de 16 ans scolarisé hors Montoir dans un établissement d'enseignement spécifique non présent à Montoir	87 €	87,00 €
Financement pour les enfants de Montoir scolarisés à l'école privée St Etienne : - primaire (par élève)	584 €	584 €
- maternelle (par élève)	798 €	798 €

Après avis favorable de la Commission Enseignement du 27 janvier 2011,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

ADOPTE ces montants pour l'année scolaire 2011-2012

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE / TRAVAUX

DU CONTRAT DE RESTAURATION

DES ZONES HUMIDES ET
CURAGE

DU RESEAU TERTIAIRE :

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu Monsieur Joël Jouand, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement, rappeler à l'assemblée que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin du Brivet (SMAHBB) projette l'entretien et la restauration des marais et des cours d'eau en partenariat avec la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière (CSGBM) et le Parc Naturel Régional de Brière (PNRB).

Les travaux concernant le CREZH se dérouleront sur les communes de Besné, Bouvron, Campbon, Crossac, Donges, Dréfféac, Guenrouët, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Chapelle-des-Marais, La Chapelle-Launay, Missillac, Montoir-de-Bretagne, Pont-Château, Prinquiau, Quilly, Saint-André-des-Eaux, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Joachim, Saint-Lyphard, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Sainte-Anne-sur-Brivet, Sainte-Reine-de-Bretagne, Trignac, pour la Loire-Atlantique et Férel et Saint-Dolay pour le Morbihan.

Les travaux de curage du réseau tertiaire auront lieu sur les communes de Besné, Donges, La Chapelle-des-Marais, La Chapelle-Launay, Montoir-de-Bretagne, Pont-Château, Prinquiau, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Lyphard, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Sainte Anne-sur-Brivet.

Le document annexé précise la localisation des travaux de curage du réseau tertiaire à Montoir de Bretagne.

La Commune a délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux par délibération en date du 27 février 2009. Le montant des travaux étant supérieur à 160 000 €, le dossier est soumis à une enquête publique, afin de connaître les impacts des travaux sur l'environnement.

Cette enquête publique se déroule du lundi 28 février 2011 au jeudi 31 mars 2011 inclus.

Le coût prévisionnel total des travaux du CREZH a été estimé à environ 5 400 000 €uros HT sur une programmation répartie sur 5 ans (2011-2015).

Ce programme d'entretien et de restauration des milieux aquatiques, financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Région Pays de la Loire, répond aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Estuaire de la Loire. Il vise au bon état des eaux à l'horizon 2015 comme le prévoit et le demande la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Le Conseil Municipal est amené à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

L'Assemblée,

Ouï cet exposé,

Vu les documents soumis à enquête publique,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation au titre du code l'environnement et au titre de la Loi sur l'Eau

- de donner un avis favorable à la réalisation des travaux du CREZH Brière-Brivet et de curage du réseau tertiaire.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 25 mars 2011

Convocation : le 18 mars 2011
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 27
Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BATIMENT DE L'EX BIBLIOTHEQUE /

RUE DE CHATEAUBRIAND

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT

DU BATIMENT ET DE LA PARCELLE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu, Monsieur LECLERC, Adjoint à l'Urbanisme, rappeler aux membres du Conseil, le transfert de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux à l'Espace « Barbara ».

En conséquence, les anciens locaux situés rue de Chateaubriand et cadastré AB 448p ne sont aujourd'hui plus affectés au public,

Considérant que la Commune souhaite céder ce bâtiment afin d'y créer des logements sociaux,

Vu les articles L2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2141 et suivants,

Considérant qu'il convient de constater la désaffectation du bâtiment et sa parcelle AB 448p, et par conséquence, le déclassement de ce bien du domaine public communal vers domaine privé communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « CONTRE » du Groupe « *Montoir Ensemble et Autrement* »),

CONSTATE la désaffectation de l'ancienne bibliothèque

Et

APPROUVE le déclassement du domaine public communal le bâtiment de l'ancienne bibliothèque et sa parcelle cadastrée AB 448p.

Pour extrait conforme au registre,

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Le Maire,
Michèle LEMAITRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 25 mars 2011

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BATIMENT DE L'EX BIBLIOTHEQUE /

RUE DE CHATEAUBRIAND

CESSION DU BATIMENT

A ESPACE DOMICILE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Après avoir entendu, Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint à l'Urbanisme, rappeler aux membres du Conseil, le projet de cession à Espace Domicile, du bâtiment de l'ancienne bibliothèque situé rue de Chateaubriand, afin d'y créer 4 logements sociaux.

Le bâtiment R + 1 + combles, cadastré AB 448p, représente une surface d'environ 210 m² de surface utile.

France Domaines a évalué le bien à 210 000 € sur la base d'une valeur correspondant à son statut initial de bureaux. Cette évaluation en l'état est donc indépendante de la notion de projet communal visant à promouvoir le logement social.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération visant à créer 4 logements locatifs sociaux s'élève à 296 000 € TTC pour deux logements financés en PLAI (logement très social) et deux logements financés en PLUS (logement social).

Conformément aux objectifs du PLH,

Vu la volonté de la Commune de promouvoir le logement social,

Vu le prix de revient prévisionnel de l'opération

Et dans le but de permettre la réalisation de cette opération, une cession d'un montant de 80 000 € est proposée.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 17 novembre 2010,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « CONTRE » du Groupe « *Montoir Ensemble et Autrement* »),

Autorise Mme le Maire :

- à procéder à la vente du bâtiment désaffecté à Espace Domicile au prix de 80 000 €,
- à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 18 mars 2011

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procuration : 2

Le vingt cinq mars deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

VERSEMENT SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE /

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Bernard Renée - Lemeute Arlette — Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Hiou Patricia - Vilain Marie-Christine - Le Palmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Métayer Martial - Jouand Joël - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Corféc Dominique - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Jorge Philippe - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric

Absents excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Paul Dubois) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Chantal Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Christian Guihéneuf

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la situation catastrophique au Japon suite au séisme,

CONSIDERANT les soutiens humanitaires et financiers apportés à la population de ce pays, par différentes associations caritatives,

Madame le Maire propose d'apporter un soutien à ces populations par le biais d'une subvention au Secours Populaire Français,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros, pour le Japon au Secours Populaire Français, sur le compte n° 14706 00042 87760326000 75.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 – fonction 523 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

